

Michel Bozon et François Héran

La formation du couple

**Textes essentiels pour
la sociologie de la famille**



La Découverte

www.editionsladecouverte.fr
9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Les chapitres de cet ouvrage ont été précédemment publiés sous les titres suivants :

- Michel BOZON et François HÉRAN, « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre » (*Population*, n° 6, 1987, p. 943-986) et « La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social » (*Population*, n° 1, 1988, p. 121-150);
- Michel BOZON, « Apparence physique et choix du conjoint » (*in* Louis ROUSSEL et Thérèse HIBERT [dir.], *L'Évolution de la nuptialité en France et dans les pays développés*, INED, collection « Congrès et colloques », Paris, 1991, p. 93-112);
- Michel BOZON, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. I. Types d'union et attente en matière d'écart d'âge » (*Population*, n° 2, 1990, p. 327-360), « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint » (*Population*, n° 3, 1990, p. 565-602) et « Les femmes plus âgées que leur conjoint sont-elles atypiques? » (*Population*, n° 1, 1991, p. 152-159);
- Michel BOZON, « Sociologie du rituel du mariage » (*Population*, n° 2, 1992, p. 409-434);
- Michel BOZON, « Mariage et mobilité sociale en France » (*Revue européenne de démographie*, 2, 1991, p. 69-88).

L'introduction générale, les présentations de chapitres et la présentation des questionnaires ont été écrites pour le présent ouvrage.

ISBN 2-7071-4827-X

Le logo qui figure au dos de la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions de La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel *À la Découverte*.

© Éditions La Découverte, Paris, 2006

Introduction/La « Formation des couples » : genèse, raisons et fruits d'une enquête

MICHEL BOZON ET FRANÇOIS HÉRAN

Qui épouse qui? Qui vit en couple avec qui? C'est à cette question simple qu'ont tenté de répondre les deux enquêtes menées successivement à l'INED par Alain Girard en 1959 et par nous-mêmes en 1983-1984. Girard, dans *Le Choix du conjoint*, s'était penché sur les couples qui avaient conclu leur mariage entre 1914 et 1959; nous avons pris le relais en retenant les rencontres effectuées de 1960 à 1983 et en incluant les cohabitants non mariés, d'où le titre de notre enquête : la « Formation des couples ». Mises bout à bout, les deux enquêtes ont permis de décrire soixante-dix ans de rencontres entre des futurs conjoints, de 1914 à 1983¹.

Alain Girard avait publié ses résultats en 1964 dans un ouvrage qui devint rapidement un classique de la sociologie empirique, apprécié des universitaires et des étudiants pour ses qualités pédagogiques et pour sa thèse centrale : le choix du conjoint n'était pas qu'une affaire de sentiment, c'était d'abord un « phénomène social ». Le succès fut tel que l'INED réédita l'ouvrage en 1974 et en 1981. Nos propres travaux restèrent, quant à eux, à l'état d'articles, parus essentiellement dans la revue *Population* et dans des recueils collectifs. Ils avaient à leur tour retenu l'attention des enseignants et des chercheurs, mais la dispersion des publications, devenues parfois introuvables, ne facilitait pas une consultation d'ensemble. Leur réunion dans un recueil plus accessible est donc la bienvenue.

Pour éviter longueurs et redites, il ne pouvait être question de reprendre ici la dizaine d'articles originaux issus de l'enquête « Formation des couples » entre 1985 et 1992, sans parler des articles de synthèse ou de vulgarisation (on

1 Par la suite, grâce à l'hospitalité de l'enquête *Passage à l'âge adulte* (INED, 1993), qui a repris certaines de nos questions, la description des rencontres a pu couvrir également les années 1984-1993, mais sans aller aussi loin dans le détail.

trouvera *in fine* la bibliographie complète de l'enquête). Le présent volume reprend cependant les deux tiers des principales publications. Ont été retenus les articles de 1987-1988 sur les circonstances de la rencontre, ceux de 1990 sur l'écart d'âge et les rapports de domination, un article de 1991 sur l'apparence physique dans le choix du conjoint, un article de 1992 sur les rituels de mariage, ainsi qu'un article de 1991 sur les rapports entre mariage et mobilité sociale. Les pages qui suivent reviennent sur l'ensemble des textes parus, qu'ils soient reproduits ou non. Mais au préalable, nous essaierons de retracer sans anachronisme la genèse scientifique et sociale de cette enquête.

Statisticiens et sociologues à l'orée des années 1980

On aurait pu croire que le succès durable de l'ouvrage d'Alain Girard suffisait à justifier l'actualisation de l'enquête vingt-cinq ans plus tard. Tel ne fut pas le cas. Alain Girard, qui venait de prendre sa retraite, était encore actif au sein de l'INED dans les années 1980-1984 en tant que conseiller de la direction². Il ne voyait guère la nécessité d'une nouvelle étude sur le choix du conjoint, si ce n'est auprès des couples non mariés. À ses yeux, le développement de la cohabitation était la seule nouveauté qui pût motiver un complément d'enquête. Un jour que nous le pressions de réagir à nos premiers résultats, il lâcha son verdict : « L'essentiel a déjà été dit. » Pour les jeunes chercheurs que nous étions, désireux de renouveler l'enquête en profondeur, ce désintérêt affiché était frustrant mais n'avait rien de surprenant : tout compte fait, il avait le mérite de nous laisser le champ libre.

Le département de psychosociologie avait été repris en 1979 par un démographe de renommée internationale, Henri Leridon, et comprenait alors le service des enquêtes, animé par Benoît Riandey. Spécialiste des questions de reproduction, très intéressé par les enquêtes sociologiques, Henri Leridon n'avait pas tardé à recruter un statisticien et deux jeunes sociologues, dans l'idée d'assurer à terme la relève d'Alain Girard et de Louis Roussel, qui avaient

2 Alain Girard (1914-1996) enseignait les lettres au lycée d'Évreux avant la guerre, où il rencontra Jean Stoetzel, professeur de philosophie qui allait fonder, en 1938, l'Institut français d'opinion publique (IFOP) sur le modèle de l'institut Gallup. Stoetzel entraîna Girard à la Fondation Carrel puis à l'INED. Ayant succédé à Stoetzel à la tête du département de psychosociologie, Girard réalisa pour l'INED un grand nombre d'enquêtes par sondage, avec l'assistance de plusieurs collaborateurs, dont Paul Clerc, Henri Bastide, Louis Roussel, Yves Charbit, Catherine Gokalp. Il fut également professeur à la Sorbonne. Outre le choix du conjoint, les enquêtes les plus connues d'Alain Girard portent sur la réussite sociale, les facteurs de la réussite scolaire, l'immigration, le nombre idéal d'enfants. Les fichiers de ces enquêtes sont désormais documentés et archivés au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, où elles sont accessibles sur simple demande à tous les chercheurs.

quitté le département. Bien qu'elle ne répondît à aucune demande officielle, le projet qu'avait François Héran de lancer une nouvelle enquête sur le choix du conjoint reçut aussitôt sa pleine adhésion. Il obtint du directeur de l'INED, Gérard Calot, le budget nécessaire pour financer une collecte sur un échantillon par quotas de 3 000 personnes et veilla à canaliser nos ardeurs – en particulier dans la durée du questionnaire, qui ne pouvait dépasser trois quarts d'heure. Pour le reste, nous avions carte blanche. Il est difficile d'imaginer de meilleures conditions de travail.

À l'orée des années 1980, les enquêtes du système public n'étaient pas encore organisées en « projet », avec « groupe de travail » et « comité de pilotage ». On ne se souciait pas d'élargir le tour de table financier d'une enquête aux organismes représentatifs de la « demande sociale », ni d'associer des chercheurs d'autres institutions au travail de conception. Pour autant, les débutants que nous étions ne vivaient pas en vase clos. Nous venions d'intégrer l'INED après plusieurs années de recherches consacrées à des enquêtes de terrain en France et à l'étranger et nous suivions de près les avancées de la sociologie française. Trois ans plus tôt, Pierre Bourdieu avait publié *La Distinction, critique sociale du jugement*, qui décrivait, avec éloquence, le système de goûts et de dégoûts qui structuraient l'espace social, sans toutefois s'attarder sur la question du mariage, qu'il savait bien étudiée par d'autres (Bourdieu, 1979). Alain Desrosières et Laurent Thévenot venaient de refondre la nomenclature des catégories socio-professionnelles de l'INSEE en soulignant tous les enjeux sociaux du codage statistique (Desrosières, Goy et Thévenot, 1983). Dominique Merllié avait publié dans *Actes de la recherche* des entretiens très éclairants sur les stratégies matrimoniales de l'aristocratie rurale. En méthodologue attentif, il soulignait l'intérêt de reprendre à nouveaux frais, dans une orientation plus sociologique, le codage des récits de rencontre livrés par l'enquête de 1959. Il appelait de ses vœux une nouvelle enquête sur le choix du conjoint (Merllié et Cousquer, 1980; Merllié, 1985).

François de Singly était du même avis. Il enseignait alors à Nantes, où il avait noué des liens étroits avec Claude Thélot. On lui devait deux articles majeurs sur le rôle de la « dot scolaire » dans la mobilité sociale, parus dans *Économie et statistique*, la revue de l'INSEE (Singly, 1977; Singly, 1982). Thélot lui-même venait de publier son ouvrage de référence, *Tel père, tel fils?*, qui contenait un chapitre fouillé sur les liens entre mobilité sociale et homogamie, d'après les données de l'état civil et de l'enquête « Formation, Qualification professionnelle » (Thélot, 1982). Dès 1975, Louis Roussel avait eu l'idée d'exploiter les bulletins de mariage d'une année pour rapprocher les professions des parents des conjoints et mesurer l'homogamie. Par la suite, trois administrateurs de l'INSEE firent de même, avec un outillage statistique affiné : Alain Desrosières (1978), Jean-Claude Deville (1981) et Claude Thélot (1982). Enfin, un pas significatif avait été franchi à l'INSEE par Pierre-Alain Audirac, qui s'était fondé sur la dernière enquête

« Emploi » pour intégrer à l'analyse de l'homogamie les couples cohabitants, que la statistique publique commençait à peine à repérer (Audirac, 1982).

À la suite d'un accord avec l'INSEE, l'un de nous travaillait en parallèle au sein de la division « Conditions de vie des ménages » pour diriger l'enquête « Contacts », programmée par Yannick Lemel sur une idée d'Henri Mendras. Il s'agissait d'étudier la sociabilité des Français dans tous les domaines : parenté, voisinage, amitié, vie associative, rencontres ordinaires au fil de la semaine (Héran, 1988). De la question de savoir « qui fréquente qui » à la question de savoir « qui choisit de vivre avec qui », il n'y avait qu'un pas, aisément franchi.

Plus généralement, nous récusions l'idée que la sociologie du choix du conjoint dût se laisser enfermer dans la seule sociologie de la famille : elle avait partie liée avec la sociologie de la sociabilité, mais aussi avec la sociologie du jugement et des catégories de perception et, de ce fait, avec la sociologie du recrutement. Cette dernière idée nous tenait à cœur : la sélection du conjoint occupait une bande assez large sur le vaste spectre des opérations de recrutement, qui allaient des formes les plus asymétriques et les plus impersonnelles (dont la limite est censée correspondre au concours administratif ou, aujourd'hui, au CV anonyme) aux formes les plus réciproques et les plus personnalisées (comme le choix amoureux, qui peut légalement se faire « à la tête du client », c'est-à-dire sans que personne y dénonce une quelconque discrimination). Nous étions intéressés, bien sûr, par les cas de figure intermédiaires, comme ceux des artisans boulangers, alors étudiés par Daniel Bertaux et Isabelle Bertaux-Wiame (1982), pour qui le choix du conjoint coïncide avec le recrutement d'un collaborateur, avec ce que cela implique de combinaison indémêlable entre amour et calcul, relation de confiance et recherche de garanties. Les pratiques des entreprises qui recouraient à la graphologie pour sélectionner les candidats nous semblaient typiques des tentatives de repersonnaliser les épreuves de sélection quand les effectifs à traiter devenaient trop élevés et que l'information standardisée livrée par les titres scolaires ne disait rien des vices cachés.

Le 1^{er} mars 1983, quelques mois seulement avant le lancement de l'enquête « Formation des couples », nous prîmes l'initiative, avec Henri Leridon, de réunir à l'INED quelques-uns des principaux sociologues ou statisticiens intéressés par notre recherche. Alain Girard et Louis Roussel furent ainsi rejoints par Dominique Merllié, François de Singly et Laurent Thévenot, qui appartenaient à une génération à peine plus âgée que la nôtre, mais dont l'autorité croissante devait sans doute, dans notre esprit, légitimer notre projet aux yeux des démographes et des anciens de la maison. Nous tirâmes surtout de cette rencontre une série de conseils judicieux : aller au-delà de la mesure de l'homogamie sociale, reprendre à neuf l'analyse des questions ouvertes de l'enquête de 1959 (au besoin en exhumant les questionnaires originaux), compléter l'enquête standard par une campagne d'entretiens libres auprès d'une partie des répondants. Trois conseils qui furent suivis d'effets et dont l'enquête allait tirer grand profit.

Un autre enjeu de cette rencontre était de démontrer qu'une nouvelle enquête ne pouvait se justifier essentiellement par la nécessité de prendre en compte le phénomène émergent de la « cohabitation juvénile », selon la formule lancée par Louis Roussel. Dès cette époque, en effet, nous savions que la cohabitation sans mariage était en plein essor et commençait à se banaliser comme mode d'entrée en union. Il devenait vain d'opposer les mariés et les cohabitants comme deux espèces séparées : la plupart des couples mariés commençaient leur vie commune par une cohabitation et, réciproquement, la plupart des cohabitants finissaient par se marier. En toute rigueur, on ne pouvait comparer le comportement des cohabitants et des mariés qu'en les observant à durée de couple égale, et sur une durée suffisante. Nous n'avions pas encore à l'époque le recul permettant de constater qu'une partie des couples allaient devenir des « cohabitants endurcis ».

Derrière le souhait d'Alain Girard d'en savoir plus sur les comportements des cohabitants, se cachait une sourde inquiétude sur l'avenir de l'ordre familial et, au-delà, de l'ordre social. L'individualisation des comportements démographiques, dont témoignait le refus des formalités matrimoniales, ne risquait-elle pas de remettre en cause la stabilité de l'ordre social assurée jusqu'ici par le respect des normes communes ? Tout autre était notre point de vue. Notre génération avait beau vivre l'expérience de la cohabitation pré-nuptiale, elle n'y voyait qu'un comportement ordinaire, sans incidence fâcheuse sur le reste des relations sociales. Le monde n'avait pas cessé de tourner pour autant ; seul le législateur tardait à ajuster le droit aux nouveaux comportements. La cohabitation ne remettait d'ailleurs pas en cause la tendance à choisir son partenaire de vie parmi ses semblables sur le plan social – la fameuse « homogamie sociale » décrite dans *Le Choix du conjoint*. Ce qui retenait l'attention, c'était précisément le décalage entre, d'une part, une libéralisation et une privatisation des mœurs de plus en plus voyantes, et, de l'autre, la persistance silencieuse des attractions et des répulsions sociales dans le choix des partenaires.

La même observation valait pour l'axe vertical du lien social, celui de la transmission de l'héritage et, plus généralement, des transferts financiers, matériels et éducatifs d'une génération à l'autre, d'autant plus importants en termes absolus et relatifs qu'on avait affaire à des familles bien dotées, comme l'ont montré, depuis, les enquêtes réalisées à ce sujet. Qu'il s'agisse de la trame (le choix plutôt homogame du partenaire) ou de la chaîne (le renforcement des héritages économiques et culturels), l'ordre social ne semblait guère atteint par les prétendus « déchirements du tissu social » que les théoriciens conservateurs de la famille ne cessent de dénoncer. Mieux encore, on a le sentiment que les individus jouent d'autant mieux leur partition qu'ils gardent leur faculté d'improvisation. On retrouve là le fameux paradoxe de Durkheim : moins les liens entre individus sont directs, plus ils se renforcent – paradoxe qui refait surface aujourd'hui chez les plus attentifs des sociologues de la famille quand

ils soulignent l'ambivalence du « libres ensemble » (Singly, 2000) ou d'une « invention de soi » socialement construite (Kaufmann, 2004).

Les entretiens préalables à la conception du questionnaire de l'enquête « Formation des couples » nous avaient mis sur la piste des « ruses de la raison » qu'emprunte la logique sociale des rencontres. L'un de nous avait interviewé par exemple un polytechnicien qui exprimait son dédain des « rallyes » mondains où sa mère voulait l'entraîner pour faire un beau mariage. Trouvant cette stratégie parentale trop « téléphonée », il avait cherché l'âme sœur par ses propres moyens et, ô surprise, avait fini en toute indépendance par épouser une fille de polytechnicien... D'autres exemples, moins caricaturaux mais tout aussi démonstratifs, aboutissaient au même constat : l'homogamie sociale ne se commande pas, elle se réalise et se découvre par d'obscures médiations. C'est tout le thème, complexe s'il en est, de la *stratégie* combinée à la *méconnaissance*, telle que Pierre Bourdieu l'avait souvent développé et qui méritait, selon nous, d'être retravaillé sur des exemples concrets.

Le Choix du conjoint revisité

Au stade que nous évoquons ici, celui de la préparation de l'enquête, l'idée majeure qui nous motivait était donc de revenir sur la problématique de l'homogamie sociale inaugurée par Alain Girard dans son ouvrage de 1964. Pour ce faire, et avant même d'entamer la conception du questionnaire, l'un de nous rédigea une analyse critique du *Choix du conjoint* (on ne disait pas « évaluation » à l'époque). Il ressortait de cette analyse et de quelques autres réflexions que la philosophie d'Alain Girard tenait en substance dans quatre idées-forces³.

La première est d'inspiration libérale : si cela ne tenait qu'aux individus, le choix du conjoint serait libre. Nous aurions tous des chances égales d'épouser n'importe qui. C'est du moins ce qui devrait se passer dans une société de libre choix, comme celle que les études américaines de mobilité sociale semblaient tracer comme horizon possible aux sociétés modernes.

Pourtant – et c'est la deuxième idée – tel n'est pas le cas chez nous, en raison du poids des « circonstances extérieures », formule récurrente dans l'ouvrage. Nos possibilités de choix sont limitées de l'extérieur par divers obstacles. Il y a d'abord les distances physiques, qui font que les Alsaciens épousent plutôt des Alsaciennes que des Bretonnes ou des Corses. Il y a ensuite les distances sociales, qui ne tiennent pas seulement à la distribution inégale de la fortune et de l'instruction mais aussi et surtout au pouvoir des « normes sociales ». Du coup,

3 La note critique évoquée ici (Héran, 1982) est consultable sur la page de l'auteur, incluse dans le site Internet de l'INED.

la tendance générale est celle de l'homogamie : n'importe qui n'épouse pas n'importe qui ; on préfère épouser son proche, dans tous les sens du terme.

On rejoint ici la troisième idée de fond soutenue par Girard : aux « circonstances extérieures » définies par les distances géographiques et sociales, s'ajoute la pression de normes sociales explicites et reconnues. Les familles font ce qu'elles disent et elles disent ce qu'elles font. Quand on demande directement aux personnes interrogées s'il vaut mieux que les jeunes se marient au sein de leur milieu, la réponse des parents est largement positive. Il existe donc une norme d'homogamie, que chaque génération inculque à la suivante. En somme, si le croisement des origines sociales des deux conjoints dessine une matrice dont la diagonale est à ce point chargée, c'est que le schème d'une telle matrice préexiste dans le cerveau des agents : les mariages « obéissent à la norme » (au sens statistique de l'expression) parce que la plupart des sujets obéissent (au sens psychologique) à une norme partagée. Il n'est pas surprenant que la matrice des mariages soit structurée par l'homogamie : les acteurs l'ont voulu ainsi. En somme, les régularités sont largement le produit de la règle.

La dernière idée traduit toute l'ambivalence d'Alain Girard vis-à-vis de ses propres découvertes. Certes, il serait préférable de vivre dans une société de liberté où chacun pourrait exercer sans entraves sa faculté de choix et s'en remettre au hasard des rencontres mais, à tout prendre, une telle liberté serait risquée. Il y a du bon dans l'homogamie produite par le double jeu des circonstances extérieures et des normes : elle introduit de l'ordre dans les relations sociales. Et mieux vaut un monde ordonné qu'un monde désordonné. Mais alors, comment résoudre cette tension entre le désir d'ordre social et le rejet du déterminisme sociologique ? *Le Choix du conjoint* répond indirectement à la question en accordant dans la nomenclature des rencontres une place privilégiée au « hasard », ce facteur incontrôlable spontanément évoqué par une partie des répondants : l'auteur érige d'emblée les « circonstances fortuites » en mode de rencontre exclusif des autres, sur le même plan que le voisinage, le bal, les études ou le travail, sans s'interroger sur le fait que la référence au hasard pourrait être une interprétation de l'acteur plutôt qu'une information et qu'elle se combine potentiellement à n'importe quel maillon d'un enchaînement de circonstances. Il était au fond à la fois troublé de découvrir que le libre choix du conjoint était contraint et satisfait de vérifier qu'il était conforme à la norme tout en étant aléatoire.

Telle était, nous semblait-il, la philosophie sociale sous-jacente du *Choix du conjoint*. En quoi notre propre démarche s'en distingue-t-elle ?

D'abord, une analyse attentive des résultats produits par Girard montrait que les personnes interrogées ne valorisaient la proximité sociale comme critère de choix que lorsqu'on les interrogeait séparément sur cette dimension. Dès que le questionnaire mettait en concurrence l'ensemble des critères de choix (la santé, les qualités morales, l'apparence physique...), le milieu social cessait d'être prioritaire. De façon rétrospective, les parents reconnaissaient le

rôle positif du milieu social dans l'appariement des conjoints et le jugeaient recommandable. Mais dans le feu de l'action, seule une minorité des intéressés raisonnaient en référence expresse à une norme d'homogamie. Sans être reniée, l'homogamie sociale était généralement déniée. D'autres questions posées en 1959 aboutissaient au même constat. À bien lire *Le Choix du conjoint*, on comprenait que l'homogamie n'était pas le produit concerté d'une anticipation normative agissant à la manière d'une cause finale, mais la résultante agrégée, largement involontaire, d'une multitude de décisions individuelles indépendantes. En chacun des points qui appariant les couples sur la matrice d'homogamie, attirés par la diagonale comme une limaille dans un champ de forces, il y avait d'abord des choix amoureux, des cœurs qui battent, des passions réciproques, des décisions plus ou moins raisonnées.

Tout le problème est de savoir comment la multitude de ces choix peut engendrer un résultat statistique aussi marqué que la diagonale de l'homogamie : par quelles voies, par quelles médiations concrètes ? Notre expérience d'ethnographes nous poussait à chercher à décrire ces médiations au plus près, en suivant une double piste, celle des structures de la sociabilité, d'abord, celle des catégories de perception, ensuite. D'une certaine manière, ces deux axes reprennent les deux facteurs mis en avant par Girard, à savoir la distance et la norme, mais au prix d'une double torsion.

En premier lieu, la distance n'est plus seulement une affaire de disponibilité physique complétée par un indicateur de distance sociale ; elle fait référence à un vaste travail social de sélection qui opère en amont du choix du conjoint et le préfigure amplement, à savoir les cadres sociaux de la sociabilité. Si n'importe qui n'épouse pas n'importe qui, c'est d'abord que n'importe qui ne fréquente pas n'importe qui, et ne le fait pas en n'importe quel lieu. Cette préstructuration de l'espace des rencontres ne joue pas simplement comme une contrainte qui modifie de l'extérieur la liberté des individus. Elle cristallise une somme de choix et de préférences sociales opérées en amont, parfois même inscrits dans la pierre, dans la division des quartiers, dans la hiérarchie des lieux. Le jeu des distances et des proximités qui structure la scène des rencontres ne tombe pas du ciel pour déterminer les préférences des acteurs, il résulte lui-même de préférences passées toujours agissantes, toujours susceptibles d'être réactivées, qui entrent en résonance avec les préférences actuelles. Mais on comprend bien que ces stratégies passées, déposées dans les choses et tenues pour acquises, sont à peine des stratégies et qu'inversement, les contraintes intégrées à l'environnement familial n'apparaissent plus comme des contraintes.

En second lieu, la norme sociale n'est plus définie par l'intention d'atteindre un résultat collectif, comme si les acteurs avaient su anticiper les régularités statistiques obtenues *in fine*. La norme d'homogamie éclate désormais en de multiples normes intermédiaires, qui prennent appui sur une série d'atouts inséparablement physiques et sociaux, comme la taille, l'apparence corporelle,

le « caractère » forgé par une série d'épreuves significatives, les promesses d'excellence sociale attestées par le diplôme, les garanties d'accessibilité sociale, le besoin d'être considéré et de compter pour autrui, et ainsi de suite. Le paradoxe est que la valorisation implicite de l'homogamie s'articule avec un vaste complexe de normes qui valorisent l'hétérogamie de sexe, c'est-à-dire la mise en scène de la supériorité de l'homme sur la femme : écart d'âge, écart de taille, lien entre un protecteur et une protégée, et ainsi de suite. Autant de normes à peine formulées, plus réactives que frontales, recourant davantage au langage du corps qu'aux arguments du discours, et dont toute la force se révèle quand l'écart attendu s'inverse au profit des femmes (voir Bozon, 1991a).

En complément à ces avancées, et malgré l'usage de techniques statistiques rudimentaires, nous savions que le codage des questions devait permettre d'affiner suffisamment les descriptions et les comportements pour ne pas tomber dans le piège d'une ligne de division prétendument infranchissable entre les cas d'homogamie et les cas d'hétérogamie. C'est une question qui nous a été souvent posée : qu'en est-il de l'hétérogamie ? Ne pourrait-on pas dire que nos analyses valent seulement pour la majorité des couples homogames et qu'il serait urgent de réhabiliter la forte minorité d'hétérogames que nous aurions laissée de côté ? C'est oublier que l'analyse quantitative ne procède pas par opposition binaire mais calcule des probabilités relatives d'accéder à un bien ou d'adopter un comportement et que la force du lien dépend aussi de la finesse des découpages utilisés. L'hétérogamie existe, bien sûr : on trouve des enfants de cadres qui épousent des enfants d'ouvriers, mais, grâce à la finesse des nomenclatures utilisées pour qualifier les situations sociales, les lieux de rencontre ou les conduites, le questionnaire contenait l'information qui a permis de démontrer que les origines sociales des couples hétérogames étaient elles-mêmes passablement atypiques (cadres peu cadres, ouvriers plus qualifiés que la moyenne), de même que leurs pratiques restaient marginales (comme la fréquentation d'un lieu de rencontre plutôt populaire en milieu bourgeois). Aussi longtemps que les effectifs et les outils statistiques le permettent, le sociologue doit mesurer l'action des facteurs typiques qui s'exercent encore au sein des populations atypiques. Un des résultats majeurs de l'enquête « Formation des couples » est précisément que les rencontres socialement improbables s'expliquent encore largement par des facteurs sociaux classiques. Les couples hétérogames eux-mêmes ne se répartissent pas au hasard.

Il en va de même pour les « études de genre » (avant la lettre) qu'il a été possible de mener à partir d'un questionnaire élaboré en 1982-1983. L'idée d'explorer non seulement les inégalités entre hommes et femmes mais les perceptions qu'en avaient les deux sexes, avec une attention toute spéciale pour les cas qui échappaient à la norme commune, s'était imposée d'emblée à la suite des entretiens préparatoires. Encore fallait-il la traduire en questions exploitables. Même si les trouvailles dépassent les attentes, on ne trouve que ce que l'on cherche.

S'il fallait résumer l'apport original de l'enquête « Formation des couples » par rapport à l'enquête de 1959, nous dirions volontiers qu'il tient dans la capacité à éclairer simultanément les deux mécanismes qui se combinent pour produire l'ordre social familial, à savoir le choix d'un partenaire tendanciellement homogame et la persistance des rapports de genre, dont l'inertie survit largement aux transformations des mœurs et aux progrès de l'individualisation.

L'apport de l'expérience ethnographique : entretiens qualitatifs et analyse des questions ouvertes

Alors que les responsables d'enquêtes des organismes publics avaient plutôt tendance à miser sur la délégation complète de la collecte, notre souci majeur, au cours des années 1981 et 1982, était de rendre la priorité au travail de terrain dès la phase de préparation. Après plusieurs années de travail ethnographique, l'un dans les campagnes andalouses (Héran, 1990) et les vallées andines, l'autre sur les relations sociales en milieu ouvrier (Bozon, 1984) et en milieu rural français, nous venions de rejoindre l'INED avec une expérience d'enquêtes aussi bien quantitatives que qualitatives. À nos yeux, les enquêteurs ne devaient plus être traités comme de lointains exécutants auxquels on adressait des instructions par correspondance : il fallait les rencontrer en personne, recueillir leurs réactions et leurs suggestions, les former et les accompagner, administrer nous-mêmes des questionnaires. La conception du questionnaire fut liée à une série de tests à petite échelle (quelques dizaines de couples interrogés à chaque fois) menés avec des enquêtrices chevronnées et intéressées par le sujet. Elles furent capables, lors des nombreuses réunions de bilan, de nous restituer au mieux les difficultés de compréhension, les réactions d'embarras ou de gêne suscitées par certaines questions, la perception des lacunes ou des incohérences, sans oublier les données de contexte qu'il fallait introduire en clair dans le questionnaire pour rendre les réponses plus parlantes.

Autre innovation, qui semble aujourd'hui banale mais ne l'était pas à l'époque, nous avons préparé le questionnaire après avoir mené en 1983 une série d'entretiens qualitatifs de longue durée, avec le soutien apprécié de Marie-Laurence Lamy, alors technicienne au service des enquêtes. Par la suite, en fin de collecte, une partie des répondants de l'enquête quantitative avaient accepté de discuter plus librement avec un chercheur, dans des entretiens qui eurent lieu dans plusieurs régions de France en 1984 et en 1985. Au total, plus de cent entretiens qualitatifs ont pu être transcrits, dont la lecture systématique a donné lieu à l'élaboration d'un index thématique de 250 pages. Ces entretiens ont été utilisés principalement dans les deux chapitres sur l'écart d'âge et le rituel du mariage, ainsi que dans des articles non reproduits ici (Bozon, Héran, 1989; Bozon, 1991c).

L'enquête « Formation des couples » a développé l'une des innovations majeures de l'enquête de 1959 en multipliant les questions ouvertes sur les circonstances de la rencontre, les intentions et les perceptions des personnes (voir chapitre sur la comparaison des questionnaires). Le questionnaire a en somme bénéficié d'une solide injection d'ethnographie. Au moment de l'exploitation de l'enquête de 1959, faute de place sur les cartes perforées utilisées par la technologie de l'époque, Alain Girard avait dû « refermer » la plupart des questions ouvertes à l'aide d'un code qui ne dépassait pas dix ou vingt positions (selon qu'on employait une ou deux cartes par question). Libérés de ces contraintes techniques, nous avons pu enrichir considérablement le codage des questions ouvertes. Comme les logiciels d'analyse textuelle en étaient encore à leurs débuts, nous avons opté à notre tour pour la solution du codage, mais en prenant la peine de mettre au point une codification à géométrie variable adaptée aux questions ouvertes, qui fût capable d'interroger et d'interpréter sous plusieurs angles les récits et jugements recueillis en clair par les enquêteurs. Un exemple relatif aux circonstances de la rencontre en est donné en annexe du chapitre 1 sur la découverte du conjoint.

Une décision majeure consista à rapatrier à l'INED les questionnaires originaux de 1959, déposés au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau. Les questions ouvertes remplies par les enquêteurs de l'époque furent ainsi recodées selon les mêmes nomenclatures que les questions équivalentes de l'enquête « Formation des couples ». Il devenait possible d'aligner de façon homogène les résultats des deux enquêtes.

Un mot, enfin, sur la rédaction et l'économie du questionnaire, dont la durée de passation devait approcher d'une heure en évitant les effets de lassitude. Il fallait pour cela varier le style du questionnaire en alternant les sections d'allure administrative (comme le point sur les situations professionnelles, le niveau d'éducation, les origines sociales, les lieux de résidence) et les sections qui visaient, de façon plus vivante, à livrer un récit ou à recueillir des jugements (le déroulement de la rencontre, la perception des apparences et des caractères, les explications fournies pour expliquer la réticence à vivre avec un homme plus petit que soi ou une femme plus grande que soi, et ainsi de suite). L'alternance des questions ouvertes et des questions fermées devait également tenir en alerte les enquêteurs et les personnes qu'ils interrogeaient. En aucun cas, on ne devait se lasser à répondre au questionnaire de l'enquête « Formation des couples ». Les témoignages des enquêteurs confirmèrent globalement que l'objectif avait été atteint.

Certes, une enquête par quotas, comme l'était l'enquête « Formation des couples », ne permet pas de calculer des taux de refus. Les enquêteurs n'interrogeaient pas des ménages tirés au sort sur une base de données extraite du dernier recensement; il leur fallait trouver chacun une vingtaine de personnes appartenant à quelques grandes catégories (sexe, tranche d'âge, catégorie sociale). Chaque refus était donc compensé par les répondants suivants qui entraient dans le même groupe. La Commission nationale de l'informatique

et des libertés (CNIL) accepta que l'enquête fût déclarée sous le régime de la déclaration simplifiée, sans nécessité de l'examiner question par question. L'INED devait simplement s'engager à ne pas poser de questions sensibles, comme l'appartenance religieuse ou politique – un sacrifice que l'on peut regretter aujourd'hui mais qui n'a pas fait question à l'époque.

La découverte du conjoint, ou comment les structures de la sociabilité resserrent les choix

Revenons à présent, chapitre par chapitre, sur les principaux résultats de l'enquête « Formation des couples ».

Le premier article, publié dans le recueil de l'INSEE *Données sociales 1987*, portait sur l'aire de recrutement du conjoint. Il montrait que les couples tendaient de plus en plus souvent à réunir des partenaires n'ayant pas les mêmes origines géographiques. L'exogamie spatiale allait de pair avec l'urbanisation et la mobilité résidentielle. Sur cette toile de fond, les agriculteurs et les cadres représentaient les deux extrêmes. Les agriculteurs, qui résidaient plus que d'autres dans le canton ou la commune où ils étaient nés, avaient des occasions de rencontre limitées et pouvaient difficilement renouveler le réseau des partenaires potentiels. Pour rencontrer un futur conjoint, il leur fallait sortir de leur commune et déployer une stratégie de prospection active, à l'échelle d'un arrondissement rural (ce que le bal permit longtemps de faire). Inversement, les cadres se signalaient par une forte exogamie spatiale (leur conjoint provenant souvent d'un autre département que leur département de naissance), mais celle-ci n'était qu'une conséquence de leur mobilité résidentielle, qui leur permettait de faire des rencontres exogames sans avoir à le chercher. La tendance à trouver un conjoint dans la même commune ou dans les environs était surtout le fait des ouvriers : groupe social nombreux, ils avaient les probabilités les plus fortes de trouver l'âme-sœur sans avoir à effectuer de long déplacement.

À l'époque où les premiers résultats de l'enquête étaient publiés, les notions de *stratégie matrimoniale* et de *marché matrimonial* étaient d'usage courant en sociologie de la famille et en anthropologie rurale, que ce soit pour décrire le comportement des classes supérieures ou celui du monde paysan (Bourdieu, 1972; Desrosières, 1978; Merllié et Cousquer, 1980). En réaction à cette tendance, nos deux articles publiés en 1987 et 1988 sous le titre générique « La découverte du conjoint » (chapitre 1) se sont employés à relativiser fortement les interprétations stratégiques des choix matrimoniaux, en faisant d'abord la part des contraintes liées aux cadres sociaux de la sociabilité. Ils commencent par reconstituer l'évolution des modes de rencontre au fil du XX^e siècle, en mettant bout à bout les données de l'enquête de 1959 et celles de l'enquête de 1983. De rencontres s'opérant sous le regard vigilant des parents et des voisins

au seuil de la Grande Guerre, on est passé à la fréquentation de lieux toujours plus divers, liés à l'urbanisation et à l'essor d'un secteur des loisirs qui attire fortement la jeunesse et les groupes de pairs, le bal ayant joué ce rôle dans sa phase d'expansion au cours des années 1960. Le conjoint n'est pas (ou n'est plus) sélectionné à la suite d'un calcul plus ou moins conscient de la famille ou du voisinage, voire d'une intervention de médiateurs, cherchant à créer un lien socialement assorti. Plus que choisi, le partenaire est en fait « découvert » dans les lieux que l'on aime à fréquenter. Si les couples continuent à associer des individus socialement proches (et, de ce point de vue, l'enquête « Formation des couples » ne fait que confirmer le constat récurrent des statisticiens de l'INSEE), c'est que la segmentation sociale des univers de sociabilité et de loisir accroît en amont les chances d'y rencontrer des personnes du même milieu. Trois univers se détachent : les lieux publics ouverts au tout venant, les lieux « réservés » faisant l'objet d'une sélection sociale (comme le travail ou les études) et les lieux privés, liés à la sphère familiale et à la sociabilité amicale. Il suffit que les enfants de bonne famille se gardent de la foule, des lieux ouverts et des rencontres de fortune pour que l'étendue des choix possibles soit fortement réduite, sans nécessité de recourir à une stratégie matrimoniale intentionnelle. À l'opposé, le goût des classes populaires pour la fréquentation des lieux publics, qui n'est pas davantage calculé, leur permet de rencontrer tout naturellement des partenaires socialement proches. Le jeu sélectif de la sociabilité opère ainsi une première sélection des éligibles, qui n'est ni préméditée ni aléatoire.

L'article d'*Autrement* sur les lieux et les rites du lien amoureux (1989), enrichi d'extraits d'entretiens suggestifs, traduit l'influence de Goffman, en particulier de son analyse des rituels d'interaction. Nous ne cherchions pas à cultiver l'analogie avec le monde religieux mais à revenir à la source même du rituel comme mode d'action éprouvé et convenu, qui permet de faire valoir ses atouts ou de dissimuler ses handicaps et, surtout, d'économiser aussi bien le coût d'entrée dans la relation (le « premier pas ») que le coût de sortie. Girard avait souligné le rôle du bal comme forme licite de rencontre entre les jeunes de sexe opposé ; nous prolongions son analyse en montrant que le rituel de la danse s'était en fait répandu au point d'être présent dans une rencontre sur quatre : après le déclin du bal, la rencontre dansée (en boîte ou en soirée privée) avait privatisé le rituel d'approche, qui gardait tout son rendement. Un rituel analysé par Goffman, la réparation d'un incident, apparaissait également comme très productif.

Quand hommes et femmes s'apprécient et concourent à préserver la domination masculine

Mais le marquage social des lieux de rencontre ne suffit pas à produire des unions homogames. Encore faut-il comprendre les critères qui permettent

de « s'entrejuger », comme disait Montaigne, et d'accorder du prix à celui (celle) que l'on a rencontré. C'est l'objet du chapitre 2, consacré à l'apparence physique et au choix du conjoint, lequel reprend un article paru en 1991. Le futur conjoint est rarement évalué à la suite d'une collecte et d'une analyse systématique des informations sur sa position sociale, son milieu d'origine, ses diplômes, son âge, sa taille. Jugements synthétiques comme tous les jugements de goût (Bourdieu, 1979), les jugements amoureux se fondent sur des *catégories de perception* informelles qui varient, en formant système, d'un groupe social à l'autre, mais aussi, très nettement, d'un sexe à l'autre : il existe un espace social – et socialement sexué – des jugements amoureux.

Préférer un type de partenaire, c'est d'abord en écarter d'autres. Dans la rencontre d'un conjoint, les individus mettent en œuvre des procédures de classement et d'évaluation analogues à celles qu'ils utilisent pour d'autres choix de leur vie, comme le choix d'un quartier d'habitation ou le choix de loisirs. La formation des couples n'est pourtant pas un choix comme les autres, car elle met en relation des hommes et des femmes qui, en raison de leurs « différences de capitaux » (Singly, 1984 et 1987), n'utilisent pas les mêmes catégories pour juger l'autre sexe. L'enquête « Formation des couples » posait une série de questions à ce sujet.

Il en ressort d'abord que les hommes valorisent chez les femmes l'apparence physique et les qualités de présentation, ainsi que des traits psychologiques qui qualifient un style de relations avec autrui, en liaison avec les rôles de représentation et de médiation sociales qui leur sont traditionnellement dévolus. De leur côté, lorsque les femmes jugent et observent les hommes, elles prennent aussi en compte l'apparence physique mais pour aboutir très vite à des appréciations liées au statut social et professionnel du partenaire ou à des jugements affectifs (« sécurisant », « affectueux ») qui manifestent l'importance du statut de l'homme pour le statut social du couple. Elles insistent fortement sur la nécessité pour l'homme d'être plus grand que la femme, parce qu'elles partagent la conviction qu'un couple où l'homme est dominé par la taille subit une perte de statut. D'un milieu social à l'autre, l'accent ne se porte pas sur les mêmes propriétés. Les femmes de milieu populaire apprécient les hommes qu'elles rencontrent pour leur conformité à un idéal de stabilité professionnelle et familiale, que traduit bien la notion de « sérieux », alliée à une certaine solidité physique. Dans les classes aisées, les femmes mettent en avant chez les hommes rencontrés des qualités d'éducation (sociale et scolaire) et des manifestations de supériorité sociale, dont un indice visible est la haute taille.

Si les femmes sont en moyenne plus petites que les hommes, ce qui peut brouiller la logique sociale de la perception, il n'en va pas de même pour l'écart d'âge entre homme et femme, qui manifeste à l'état pur, pourrait-on dire, l'asymétrie des échanges matrimoniaux. Pour quelles raisons, aujourd'hui comme hier, la femme reste-t-elle en moyenne plus jeune que son conjoint ?

Les démographes s'étaient intéressés de longue date à la question des variations de l'écart d'âge comme indicateur des déséquilibres numériques entre les sexes et des tensions du marché matrimonial, visibles notamment à l'occasion de l'hécatombe de la Grande Guerre. Maurice Halbwachs avait consacré à ce sujet une longue étude, datée de 1935, que nous avons pu lire dans le recueil *Classes sociales et morphologie*, édité en 1972 par V. Karady⁴. Louis Henry avait analysé dans la même veine les variations de la nuptialité, avec des indicateurs démographiques plus affinés (Henry, 1966). Mais ces études nous laissaient sur notre faim. Nous jugions paradoxal que l'on pût consacrer des analyses aussi fouillées aux *variations* de l'écart d'âge entre conjoints alors qu'on continuait d'en savoir aussi peu sur la nature même de cet écart et sur les facteurs de sa persistance. Ni Halbwachs ni Henry ne s'étaient penchés sur la distribution sociale de l'écart d'âge, encore moins sur les valeurs qu'y attachent respectivement les hommes et les femmes. Or la persistance de l'écart mérite d'autant plus de retenir l'attention que notre pyramide des âges reste équilibrée pour les générations en âge de former un couple, dans un contexte culturel qui met désormais en avant l'égalité des sexes.

C'est cette approche plus sociologique de l'écart d'âge entre conjoints qui fait la matière du chapitre 3, où sont repris de façon synthétique un ensemble d'articles s'appuyant tous sur l'enquête « Formation des couples »⁵. Un résultat majeur est que les femmes jeunes, en particulier les moins diplômées, valorisent plus que leurs compagnons la supériorité masculine par l'âge. L'entrée en couple et l'âge du conjoint ne sont pas porteurs du même enjeu pour toutes les femmes. Celles qui interrompent leurs études tôt cherchent à se soustraire à la dépendance vis-à-vis de leurs parents en fondant une famille et en s'unissant à des hommes déjà établis professionnellement et plus âgés qu'elles. D'autres, en revanche, soit qu'elles prolongent leurs études, soit qu'elles se situent dans la perspective d'une carrière professionnelle, retardent la mise en couple et finissent par s'unir à des hommes ayant sensiblement le même âge qu'elles. Ce qui est valorisé dans tous les cas de figure, c'est moins l'âge physique que l'*âge social* de l'homme, c'est-à-dire son indépendance vis-à-vis de sa famille, sa stabilité matérielle ou professionnelle, l'autorité de ses prises de position, son « avance », ce que les intéressées résumant par sa *maturité*. Les couples qui préfèrent commencer leur vie commune par une période de cohabitation ont des écarts d'âge un peu plus serrés que ceux qui se marient d'emblée, tandis que l'homme est sensiblement plus âgé que la femme en cas de remariage ou de nouvelle union après une séparation. En clair, l'écart d'âge en faveur de l'homme, de même que les variations sociales de ces écarts, traduisent avant tout

4 Éric Brian et Marie Jaisson viennent d'en rééditer une version très proche, parue en 1936 dans le tome VII de l'*Encyclopédie française* (Halbwachs et Sauvy [1936] 2005).

5 Les résultats de nos analyses sur l'écart d'âge ont été repris par Pierre Bourdieu dans *La Domination masculine* (1998).

la domination masculine et la supériorité des statuts masculins sur les statuts féminins. Mais cette domination n'aurait sans doute pas la même emprise si les femmes n'y apportaient leur consentement et leur active contribution en s'abstenant de fréquenter des hommes qu'elles jugent trop jeunes par l'âge ou par la position sociale.

La mobilité sociale par le mariage, un enjeu pour les femmes

Une autre question clef qu'il a été possible d'aborder à la lumière de l'enquête « Formation des couples » est la contribution du mariage à la mobilité ou à la reproduction sociale, objet de nombreuses recherches dans les années 1970 et 1980. C'est l'objet du chapitre 5. On rappelle d'abord que l'hypergamie, c'est-à-dire la propension des femmes à épouser un conjoint de statut social plus élevé, n'est pas forcément le résultat d'une stratégie de mobilité ascendante. Avec une proportion plus forte d'employées et une faible représentation des cadres, les femmes occupent en moyenne des positions inférieures à celles des hommes : les hommes cadres vivent plutôt avec des femmes appartenant aux professions intermédiaires, les hommes des professions intermédiaires avec des employées, tandis que la majorité des employées sont en couple avec des ouvriers. Une fois prise en compte l'hétérogamie structurelle liée à l'inégalité professionnelle entre hommes et femmes, la tendance à se marier au plus proche réapparaît en force. La comparaison qui s'impose est celle des origines sociales des conjoints (approchées par les professions des pères). Elle renforce l'image classique de l'homogamie sociale : la tendance à se marier dans son milieu est très forte dans les classes supérieures, ainsi que dans les classes indépendantes traditionnelles. Au sein du monde ouvrier, un fossé sépare les ouvriers qualifiés, plus citadins, des ouvriers non qualifiés, plus proches du monde rural.

Mais si l'on veut tenir compte de la mobilité sociale intergénérationnelle, plutôt que de se limiter à une comparaison des positions sociales des parents respectifs, il vaut mieux mettre en regard les *trajectoires* sociales parcourues. La formation d'un couple correspond généralement à la conjonction de deux trajectoires parallèles, ce qui conforte des positions acquises (dans les cas de stabilité intergénérationnelle) ou renforce les évolutions en cours (dans les cas de mobilité sociale ascendante). Mais les exceptions ne sont pas rares, en particulier pour les femmes employées ou de profession intermédiaire. Pour reprendre la formule lancée par François de Singly, la « dot scolaire » peut assurer aux femmes une progression accélérée sur l'échelle sociale par le biais d'un « beau mariage ». Inversement, les femmes qui suivent une trajectoire déclinante par rapport à leur famille, comme les filles de cadres devenues employées, peuvent interrompre ce déclin par un mariage qui les ramène à leur niveau initial (la

« force de rappel » des origines évoquée par Claude Thélot). La formation des couples reste toujours porteuse d'un enjeu social plus important pour les femmes. Pour désigner l'ensemble de ces phénomènes, on peut conserver le concept d'homogamie sociale, critiqué par François de Singly (1987), à condition de ne pas lui donner le sens d'une recherche systématique et mécanique du semblable. Si les semblables s'associent plus fréquemment, il existe aussi des courants d'échange privilégiés entre groupes différents mais apparentés ou proches par leur capital culturel, des rapprochements entre trajectoires complémentaires et, bien entendu, des répulsions entre certaines zones de l'espace social. Loin de se délimiter à la diagonale des tableaux de mobilité matrimoniale, l'homogamie comprend l'ensemble de ces mouvements, à la fois divers et liés.

Des premiers rapports sexuels à la célébration du mariage : la redéfinition des parcours

Une des modifications majeures dans le processus de formation des couples depuis les années 1960 est la nouvelle place qu'y ont pris les rapports sexuels. Un article publié dans *Sciences sociales et santé*, à partir de l'enquête sur la Formation des couples, montre ainsi que les années 1960 et 1970 ont vu la disparition en France d'un modèle de comportement dans lequel la sexualité apparaissait aux partenaires comme un aboutissement, la touche finale de l'élaboration du couple (Bozon, 1991c). Les premiers rapports coïncidaient avec le mariage ou le précédaient d'assez peu ; ils survenaient dans tous les cas après la décision de se marier et faisaient suite à une assez longue période de chaste fréquentation (sans rapports sexuels), qui était considérée comme un indice du « sérieux » de la relation. Depuis la fin des années 1970, au contraire, le passage rapide des partenaires aux rapports sexuels constitue la règle. Devenus une des expériences premières du couple en train de se faire, les rapports sexuels coïncident désormais avec le moment où les deux partenaires commencent à « sortir ensemble ». Ils ne mènent pas immédiatement, ni nécessairement, à la cohabitation. Ils introduisent plutôt à une phase de semi-cohabitation, pendant laquelle chacun des partenaires conserve son autonomie résidentielle. Ces rapports sexuels initiaux qui se produisent au tout début d'une relation consolident le lien naissant par un approfondissement de l'intimité, mais en même temps, paradoxalement, retardent la formation du couple proprement dit, dont la stabilisation se fait plus lente. La sexualisation précoce de la relation entre ainsi dans les facteurs qui permettent au couple contemporain, une fois la première étape franchie, de se constituer « à petits pas » (Kaufmann, 1993).

Si les débuts sexuels sont plus précoces dans l'histoire du couple, le mariage éventuel est devenu plus tardif, puisqu'il survient de plus en plus souvent après une période de cohabitation. À l'époque où l'enquête a été menée, une

proportion significative de mariages se célébraient encore sans que les conjoints aient jamais vécu ensemble, situation devenue résiduelle dans les années 2000. Un article publié en 1992, et qui constitue le chapitre 4 de ce volume, examine l'évolution du rituel matrimonial des années 1960 aux années 1980. Cette approche sociologique quantitative des célébrations de mariage complète les analyses plus anthropologiques du rituel qui étaient menées à l'époque par Martine Segalen par exemple (Segalen, 1981). Le développement d'une période de cohabitation pré-nuptiale retentit fortement sur l'évolution du rituel matrimonial. Les mariages après cohabitation se distinguent très nettement des mariages traditionnels par leur déroulement : les fiançailles ne sont plus célébrées, la cérémonie religieuse est moins fréquente, le nombre d'invités est moins élevé, la cérémonie se déroule moins souvent dans la commune des parents de la femme et les parents sont moins impliqués dans l'organisation des festivités. Néanmoins, le déclin très marqué de la pratique religieuse n'entraîne pas un déclin équivalent du mariage religieux.

En définitive, trois grandes formes rituelles se détachent. Dans le mariage *traditionnel*, il n'y a pas ou presque pas de cohabitation préalable ; les fiançailles et la cérémonie religieuse demeurent, la fête est organisée par les parents, au lieu d'origine de la femme. Dans le mariage *déritualisé*, les conjoints vivent déjà ensemble et peuvent déjà avoir des enfants : la cérémonie est très simplifiée et rassemble peu d'invités. La forme la plus fréquente reste néanmoins le mariage qu'on peut qualifier de *classique* ou de *conformiste* : alors même que les conjoints vivent déjà ensemble, ils manifestent à travers le rituel une adhésion volontaire aux formes sociales reconnues du mariage. La cérémonie religieuse demeure, le mariage se déroule au lieu d'origine et l'aspect festif est très développé, avec un grand nombre d'invités. Si ébranlé qu'il soit, le rituel du mariage se maintient, parce qu'il se charge d'enjeux nouveaux et de significations nouvelles, et se prête à des mises en scènes individuelles de plus en plus variées. Cette analyse confirme que mariage et cohabitation ne relèvent pas nécessairement de deux logiques sociales exclusives mais communiquent largement.

Vers une nouvelle enquête ?

Les publications sur l'enquête « Formation des couples » s'arrêtent après 1992⁶, alors même que certains thèmes n'ont pas été approfondis autant

6 Tout en continuant de privilégier l'enquête comme outil de recherche, chacun des auteurs a suivi alors sa voie, François Héran poursuivant ses travaux sur la sociabilité, puis se lançant dans la sociologie de l'éducation, l'interprétation des systèmes de parenté, la sociologie de la participation électorale et la réalisation de l'enquête « Famille » associée au recensement de 1999, tandis que Michel Bozon passait à l'étude de la jeunesse, à l'analyse des rapports entre hommes et femmes, à la sociologie de la sexualité en France et en Amérique latine.

qu'ils auraient pu l'être, comme par exemple le fonctionnement des groupes de pairs, abordé seulement dans une courte communication en 1985 (Bozon et Héran, 1985).

Prenant le relais du *Choix du conjoint*, l'enquête « Formation des couples » est devenue peu à peu un classique, comme en témoignent non seulement sa présence dans les manuels de sciences économiques et sociales et dans les initiations à la sociologie empirique, mais aussi les allusions de seconde, voire de troisième main qu'y font souvent les médias. Difficile d'ignorer en France que l'on ne rencontre pas son conjoint n'importe où ! Un regret des auteurs est que l'enquête n'ait guère retenu l'intérêt des historiens de l'époque contemporaine, alors que les questionnaires et les fichiers, ainsi d'ailleurs que ceux de l'enquête de 1959, sont aujourd'hui déposés au Centre des archives contemporaines et éclairent l'histoire des formes de sociabilité depuis la Grande Guerre. Sans doute s'intéressera-t-on davantage aux enquêtes du xx^e siècle à mesure qu'on s'enfoncera dans le siècle actuel.

Que donnerait aujourd'hui une nouvelle enquête sur la formation des couples ? Les jeunes sociologues de l'INED y songent, bien sûr, et si un tel projet voit le jour, nous ne pourrions que l'encourager. Les modes de rencontre ne cessent de se diversifier. Cupidon tire ses flèches toujours plus vite et toujours plus loin ; avec les nouvelles techniques de communication, ce sont maintenant des messages textuels ou animés, reçus « en temps réel », qui filent un sérieux coup de vieux à nos descriptions des années 1960 à 1980. Reste à vérifier dans quelle mesure l'essor du contact instantané et de la sociabilité électronique modifie les conditions de prospection des futurs partenaires et s'il contrarie ou consolide la logique sociale des rencontres. L'opposition entre mariage et cohabitation ne retiendrait plus au même degré l'attention des jeunes sociologues, qui iraient plutôt regarder du côté du Pacs. Une nouvelle enquête devrait prendre en considération les unions de même sexe. Elle s'attacherait aussi à décrire et à comprendre sans préjugés les difficultés du marché matrimonial pour les différentes générations issues de l'immigration, ainsi que son articulation au marché national ou transnational, à travers les diverses formes de mixité et de ségrégation.

S'agissant des méthodes employées, les techniques d'analyse statistique seraient plus élaborées et useraient de l'analyse multivariée pour mieux mesurer le poids des divers facteurs. Enfin et surtout, une nouvelle enquête gagnerait à contrôler ou à contourner les biais de sélection inhérents à un échantillon qui, par construction, permettait d'étudier uniquement la formation de couples encore unis à la date de l'enquête, alors que beaucoup se sont séparés. Il faudrait étudier les choix aujourd'hui rompus, la succession des choix, sans oublier les hommes et les femmes qui, par choix ou par nécessité, n'ont jamais eu accès à la vie en couple. On n'en a pas fini d'étudier la formation des couples.

Liste des publications relatives à l'enquête « Formation des couples »

Articles et chapitres d'ouvrages scientifiques

- BOZON M. et HÉRAN F. (1987), « L'aire de recrutement du conjoint », *Données sociales 1987*, INSEE, Paris, p. 338-347.
- BOZON M. et HÉRAN F. (1987), « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, 6, p. 943-986.
- BOZON M. et HÉRAN F. (1988), « La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 1, p. 121-150.
- BOZON M. et HÉRAN F. (1989), « Naissance du lien amoureux : les lieux et les rites », *Autrement*, n° 105, mars, p. 62-78.
- HÉRAN F. (1990), « Quelques aspects de l'homogamie en France : méthodes et résultats », in *La Famille en France et en Tchécoslovaquie*, INED/UFS, Paris/Prague [en langue tchèque].
- BOZON M. (1990a), « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », *Population*, 2, p. 327-360.
- BOZON M. (1990b), « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, 3, p. 565-602.
- BOZON M. (1991a), « Les femmes plus âgées que leur conjoint sont-elles atypiques? », *Population*, 1, p. 152-159.
- BOZON M. (1991b), « Mariage et mobilité sociale en France », *Revue européenne de démographie*, 2, p. 171-190.
- BOZON M. (1991c), « La nouvelle place de la sexualité dans la formation du couple », *Sciences sociales et santé*, 4, p. 69-88.
- BOZON M. (1991d), « Apparence physique et choix du conjoint », in Louis ROUSSEL et Thérèse HIBERT (dir.), *L'Évolution de la nuptialité en France et dans les pays développés*, INED, coll. « Congrès et colloques », Paris, p. 93-112.
- BOZON M. (1992a), « Sociologie du rituel du mariage », *Population*, 2, p. 409-434.
- BOZON M. (1992b), « La diversification des modes d'entrée dans la vie en couple », in *Démographie et différences*, Actes du colloque de l'Association internationale des démographes de langue française à Montréal, AIDELF, Paris, p. 567-572.

Notes internes

- HÉRAN F. (1982), « Le choix du conjoint. Réflexions sur l'enquête de 1959 dans la perspective d'une nouvelle enquête sur ce thème », INED, Département de sociodémographie, Paris, reprographié, 55 p.

Articles de vulgarisation, articles de synthèse, communications

- BOZON M. et HÉRAN F. (1985), « Groupes de pairs et formation des couples », in *Classes d'âge et sociétés de jeunesse*, colloque national de la Société d'ethnologie française, Le Creusot, 11 pages [inédit].
- HÉRAN F. (1985), « La cote d'amour », in *Les Jeunes et les autres, Actes du colloque organisé par le ministère de la Recherche*, t. 1, Centre de recherches interdisciplinaires de Vaucresson, Vaucresson, p. 251-259.
- BOZON M. et HÉRAN F. (1988), « Comment les Français rencontrent leur conjoint », *La Recherche*, n° 200, p. 836-838.
- BOZON M. (1988), « Le mariage en moins », *Société française*, n° 26, janv-mars, p. 9-19.
- BOZON M. (1991e), « Le mariage : montée et déclin d'une institution », in François DE SINGLY (dir.), *La Famille : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 47-57.
- BOZON M. (1991f), « Le choix du conjoint », in François DE SINGLY (dir.), *La Famille : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 22-33.
- BOZON M. (1991g), « Choix du conjoint et reproduction sociale », *Écoflash*, n° 64. Bulletin publié par l'Institut national de la recherche pédagogique, 4 pages.
- BOZON M. (1992c), « Radiographie du coup de foudre », *Sciences humaines*, n° 20, p. 32-36.

Traductions

- BOZON M. et HÉRAN F. (1989), « Finding a spouse. A survey of how French couples meet », *Population : English Selection*, 1, p. 91-122.
- BOZON M. (1991), « Women and the age gap between spouses. An accepted domination ? », *Population : English Selection*, 3, p. 113-148.

Autres références citées dans l'introduction

- AUDIRAC P.-A. (1982), « Cohabitation et mariage : qui vit avec qui ? », *Économie et statistique*, n° 145, p. 41-59.
- BERTAUX D. et BERTAUX-WIAME I. (1982), « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du travail*, 1, p. 8-23.
- BOURDIEU P. (1972), « Les stratégies matrimoniales dans le système des stratégies de reproduction », *Annales ESC*, n° 4-5, p. 1105-1125.
- BOURDIEU P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, Paris.
- BOURDIEU P. (1998), *La Domination masculine*, Seuil, Paris.
- BOZON M. (1984), *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*, Presses universitaires de Lyon, Lyon.
- DESROSIÈRES A. (1978), « Marché matrimonial et classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 20-21, p. 97-107.
- DESROSIÈRES A., GOY A. et THÉVENOT L. (1983), « L'identité sociale dans le travail statistique : la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et statistique*, n° 152, p. 55-81.

- DEVILLE J.-C. (1981), « Mariage et homogamie », *Données sociales*, INSEE, Paris, p. 21-30.
- GIRARD A. (1964, 3^e éd., 1981), *Le Choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France*, INED, Paris.
- GOFFMAN E. (1974), *Les Rites d'interaction*, Minuit, Paris.
- HALBWACHS M. et SAUVY A. (1936, 2005), *Le Point de vue du nombre*, édition critique sous la direction d'Éric Brian et Marie Jaisson, INED, Paris.
- HALBWACHS M. (1972), *Classes sociales et morphologie*, Minuit, Paris.
- HENRY L. (1966), « Perturbations de la nuptialité résultant de la guerre 1914-1918 », *Population*, 2, p. 163-166.
- HÉRAN F. (1988), « La sociabilité : une pratique culturelle », *Économie et statistique*, n° 216, p. 3-22.
- HÉRAN F. (1990), *Le Bourgeois de Séville. Terre et parenté en Andalousie*, PUF, Paris.
- KAUFMANN J.-C. (1993), *Sociologie du couple*, PUF, coll. « Que-sais-je? », Paris.
- KAUFMANN J.-C. (2004), *L'Invention de soi. Une théorie de l'identité*, Armand Colin, Paris.
- MERLLIÉ D. (1985), « Comment se sont-ils connus? Une expérience de codification multiple », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 57-58, p. 89-92.
- MERLLIÉ D. et COUSQUER J.-Y. (1980), « Mariage et relations familiales dans l'aristocratie rurale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, p. 22-34.
- ROUSSEL L. (1975), *Le Mariage dans la société française. Faits de population et données d'opinion*, INED, Cahier n° 73, Paris.
- ROUSSEL L. et BOURGUIGNON O. (1979), *Génération nouvelles et mariage traditionnel. Enquête auprès de jeunes de 18-30 ans*, INED, Cahier n° 86, Paris.
- SEGALEN M. (1981), *Amours et mariages de l'ancienne France*, Berger-Levrault, Paris.
- SINGLY F. DE (1977), « Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire : l'exemple nantais », *Économie et statistique*, n° 91, p. 33-44.
- SINGLY F. DE (1982), « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et statistique*, 142, p. 7-21.
- SINGLY F. DE (1984), « Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales », *Revue française de sociologie*, n° 1, p. 523-559.
- SINGLY F. DE (1987), « Théorie critique de l'homogamie », *L'Année sociologique*, 37, p. 181-205.
- SINGLY F. DE, 2000, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Nathan, Paris.
- THÉLOT C. (1982), *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale*, Dunod, Paris.